

Département de l'Ardèche

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du 17 décembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

**Date de convocation****11 décembre 2025**

**Patrimoine - Convention de groupement de commande avec le Département de l'Ardèche et la CC du Pays de Lamastre pour un audit et prospective économique, financière et juridique de l'exploitation du Train de l'Ardèche**

**N° de la délibération**  
**2025-795**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRENCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Depuis 2013, l'exploitation du Train de l'Ardèche se fait via un partenariat entre 3 partenaires publics et un opérateur économique exploitant :

- ✓ Le Département de l'Ardèche, propriétaire des 28 kilomètres de voie ferrée ;
- ✓ La communauté de communes de Lamastre, propriétaire de la gare de Lamastre ;
- ✓ ARCHE Agglo, propriétaire des gares de Boucieu-Le-Roi, St Barthélémy-Le-Plain/Colombier le Vieux et Tournon/St Jean de Muzols ;
- ✓ L'exploitant la Société Nationale des Chemins de Fer du Vivarais, propriétaire du matériel roulant.

La reprise de l'activité s'est faite avec des investissements publics importants estimés à près de 13M d'€ comprenant :

- ✓ La construction d'une nouvelle gare à St Jean de Muzols ;
- ✓ La rénovation de la gare de Lamastre avec l'amélioration du stationnement ;
- ✓ Un programme complet de rénovation des voies ferrées

Ce partenariat s'inscrit dans des conventions multiples de 25 ans, dont les échéances nous amènent jusqu'en juin 2038 pour ce qui concerne ARCHE Agglo.

Le groupe KLEBER ROSSILLON, propriétaire de la SNCFV partage le fait que le train est une réussite commerciale et territoriale :

- ✓ 142 000 passagers en 2023 + 6% / 2022 (avec une tendance 2024-2023 également à la hausse).
- ✓ Passage du billet d'entrée en 2024 de 25 à 28 €.
- ✓ Un gros potentiel de Développement sur le vélo-train.
- ✓ 1<sup>er</sup> vélorail de France.

L'exploitant a fait part du fait que d'un point de vue économique et financier, qu'il rencontre de vraies difficultés liées à :

- ✓ un déficit structurel important liés à des investissements initiaux lourds sur le matériel roulant,
- ✓ 3 sites à gérer avec des charges de fonctionnement dupliquées et donc lourdes (masse salariale, maintenance et renouvellement du matériel roulant et l'énergie...)

Il se questionne sur le schéma de fonctionnement actuel et sur le modèle économique pour l'ensemble des partenaires (train et collectivités) dans un système où aujourd'hui les collectivités maîtrisent les voies et les gares mais pas le matériel roulant historique. L'exploitant s'interroge sur les solutions à court terme et moyen terme pour retrouver un équilibre économique acceptable. Il fait part des plusieurs enjeux pour assurer la pérennité de l'activité :

- ✓ Mettre en place des stratégies à 10 ans afin de tendre vers un nécessaire équilibre économique ;
- ✓ Budgéter et planifier un plan de maintenance préventif et curatif du matériel roulant pour garantir l'outil et la poursuite de l'activité à la fin des conventions d'occupation temporaires ;
- ✓ Trouver des financements pour maintenir l'exploitation ;
- ✓ Développer des activités en diversifiant et optimisant le projet.

Cela devra se construire avec une collaboration à long terme avec les institutions, collectivités locales et les intercommunalités.

#### **AUSSI LES ACTEURS PUBLICS SE QUESTIONNENT DONC AUJOURD'HUI SUR LA SITUATION DU TRAIN DE L'ARDECHE A MI-CHEMIN DES CONVENTIONS ACTUELLES QUI ENCADRE SON ACTIVITE. APRES 10 ANS D'EXPLOITATION, ILS SOUHAITENT :**

- ✓ OBJECTIVER LA REALITE DE LA SITUATION DU TRAIN DE L'ARDECHE AUTOUR D'UN AUDIT ECONOMIQUE, FINANCIER, JURIDIQUE, ET D'EXPLOITATION,
- ✓ ETUDIER LES SCENARIOS PROSPECTIFS PERTINENTS ANTE-2038 AVEC UNE ADAPTATION DES CONVENTIONS ACTUELLES,
- ✓ AVOIR UNE REFLEXION SUR LE TYPE DE PORTAGE JURIDIQUE A PRIVELEGIER POST-2038.

Dans cet objectif, le Département de l'Ardèche, la communauté de communes de Lamastre et ARCHE Agglo souhaitent engager un audit et une prospective économique, financière et juridique de l'exploitation du train de l'Ardèche.

#### **Les missions attendues :**

- ✓ UN AUDIT RETROSPECTIF DE LA SITUATION ACTUELLE SUR LE VOLET EXPLOITATION, FINANCIER, JURIDIQUE DU TRAIN AVEC LA DIMENSION PARTENARIAL AVEC LES ACTEURS PUBLICS ;
- ✓ UNE ANALYSE PROSPECTIVE EN 2 TEMPS :
  - une première période jusqu'à 2038 pour identifier les éléments permettant de garantir la pérennité du Train de l'Ardèche ;
  - une seconde pour la période post 2038 pour identifier le meilleur cadre juridico financier à mettre en place

Le budget alloué à cet audit serait de 50 K€ HT maximum par les 3 partenaires.

Pour assurer le suivi de cet audit, les partenaires ont convenu de mettre en place **un groupement de commande**, ce qui semble le plus adapté et permet à chacun d'assumer la part financière lui incombeant directement auprès du prestataire.

## Les points clefs de la convention :

- ✓ **Son objet** : de définir le périmètre et le fonctionnement du groupement partenarial pour la réalisation d'un audit et d'une prospective économique, financière et juridique de l'exploitation du Train de l'Ardèche.
- ✓ **Les membres du groupement de commandes** : Département de l'Ardèche, de la communauté de communes du Pays de Lamastre et d'ARCHE Agglo.
- ✓ **Le périmètre du groupement de commandes** : organiser l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection de ou des attributaire(s) jusqu'à la notification du marché public ainsi que la passation des avenants éventuels à ces derniers.

## L'organisation du groupement de commandes :

ARCHE Agglo serait Coordonnatrice du groupement de commandes avec pour mission :

- d'engager la procédure de consultation prévue sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA).
- De coordonner le suivi de cette mission pour le compte des 3 membres

Les missions de chacun des membres :

- Suivre le pilotage de la mission de façon active ;
- De procéder au paiement des factures dues ;

Les membres du groupement font le choix de mettre en place un comité de pilotage du marché avec :

- Un comité de pilotage réunissant les référents élus des membres ;
- Un comité de suivi technique avec les représentants techniques des membres celui-ci pouvant faire appel autant que de besoin aux ressources nécessaires à la réalisation des prestations (dont l'exploitant actuel)

**Les dispositions financières** : Il est convenu que pour chaque paiement la facturation soit faite selon le prorata suivant :

- 50% à charge du conseil départemental de l'Ardèche ;
- 25 % à charge de la communauté de communes du Pays de Lamastre
- 25 % à la charge d'ARCHE Agglo

Ainsi,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commande pour la réalisation d'une prestation intellectuelle « Audit et prospective économique, financière et juridique de l'exploitation du Train de l'Ardèche ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 13 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **AUTORISE** le Président à engager l'agglomération dans le groupement de commande avec le Département de l'Ardèche et la CC du Pays de Lamastre pour la réalisation d'un audit et prospective économique, financière et juridique de l'exploitation du Train de l'Ardèche
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci annexée ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Merurol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo